

Malakoff, le 16 juillet 2020

**Décision n°2020 - 71 portant délégation de signature – M. Vincent MENAERT
(disposition temporaire)**

La Directrice générale de l'EPIDE,

Vu le code de la défense, notamment son article R 3414-18 ;

Vu le décret du 18 mai 2020 portant nomination de la directrice générale de l'Etablissement public d'insertion de la défense ;

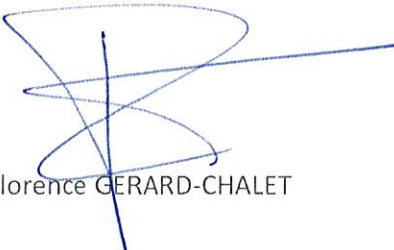
Vu la décision n° 2017 - 4 portant nomination du directeur du centre de Doullens,

Vu la décision n° 2020 – 52 portant délégation de signature – M. Vincent MENAERT,

Décide :

Art. 1^{er} – Du 18 au 24 juillet 2020, les dispositions de l'article 2 de la décision n° 2020 – 52 visée sont remplacées par les dispositions suivantes : « En cas d'absence ou d'empêchement de M. Vincent MENAERT, la délégation de signature qui lui est donnée est exercée par Mme Stéphanie HURTEL, cheffe du service insertion professionnelle et formation du centre de Doullens. »

Art. 2 – Le secrétaire général est chargé de l'application de la présente décision qui sera publiée sur le site internet de l'établissement.



Florence GERARD-CHALET